

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 OCTOBRE 2026

Publiée sur le site Internet de la Ville : 16 octobre 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 1 octobre 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : M. Alexis CREUSEVEAU

Membres présents : 38

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Valérie BOULARD, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Nathalie BRAMET, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Arielle HILLENMEYER, M. Hervé THIBAUD, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, Mme Laurence MARTEL, M. Raphaël SULTANA, M. Michel CHAVALARD, Mme Marie ANDREANI, Mme Patricia BENZEKRY, Mme Muriel NÉMOZ, Mme Véronique BOUCHER, M. Frédéric RENAUD, M. Michel ARACIL, M. Stéphane GENIN, M. Emmanuel MAILLET, Mme Lætitia PEPINO, M. Samir M'HACHI, Mme Elodie CHAZELLE, Mme Odile LEPINASSE, Mme Nadia DJELTI, M. Fatih DEMIRAY, M. Fabien DUFFIT-DALLOZ, M. Kossi Eric AHIALEY, M. Alexis CREUSEVEAU, M. Patrice BADARD, Mme Lucile MOREL, M. Ledion LAKURIQI, Mme Aline CONCHONNET, Mme Dalila KAABECHE, Mme Hélène QUINQUETON, Madame Sylvie LUCISANO

Membres ayant donné pouvoir : 5

M. René SIMILLION pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
Mme Christiane RIVOIRE pouvoir à Mme Marie ANDREANI
Mme Sandrine CLAUDIN pouvoir à M. Michel CHAVALARD
Mme Alexcia COULY pouvoir à Mme Laurence MARTEL
Mme Manon DOYELLE pouvoir à M. Patrice BADARD

Délibération n°20261008DEL6

AFFAIRES CIVILES

SPL "Le Service Funéraire" - Rapport annuel du mandataire 2025

RAPPORTEURE : MME MURIEL ROBIC

Mesdames, Messieurs,

Par contrat en date du 7 octobre 2016, la commune de Bron a acté sa participation au capital social de la Société Publique Locale (SPL) « Le Service Funéraire ».

Aussi, conformément à l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, "les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport

écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au rapport annuel des mandataires, ci-annexé.

Pour l'exercice 2025, ce rapport fait apparaître un résultat net bénéficiaire de 396 563 €, dans un contexte marqué par la dissolution du syndicat intercommunal PFIAL au 31 décembre 2024, l'entrée directe des villes de Lyon et de Villeurbanne au capital de la SPL, le changement de dénomination sociale de la société, devenue officiellement "Le Service Funéraire" en février 2025, ainsi que par une réorganisation de sa gouvernance et de son actionnariat.

Le chiffre d'affaires de la SPL s'établit à 7 014 057 €, en progression de 1 % par rapport à l'exercice précédent. Malgré une légère baisse du nombre de funérailles organisées, l'activité demeure soutenue, avec notamment une hausse des admissions en chambres funéraires, des crémations et des reprises administratives de concessions. D'un montant de 1 267 277 € l'excédent brut d'exploitation progresse de plus de 10 %, traduisant une amélioration de la performance économique de la société.

Par ailleurs, la SPL a poursuivi sa politique d'investissement avec plus de 380 000 € consacrés notamment à la modernisation de la chambre funéraire d'Écully, aux équipements du crématorium et à l'amélioration de ses infrastructures. Les principaux enjeux identifiés concernent la forte concurrence du secteur funéraire, la hausse des coûts énergétiques, les investissements importants nécessaires au crématorium et l'entretien du patrimoine immobilier transféré. Les perspectives pour 2026 prévoient notamment l'ouverture d'une nouvelle agence à Givors, la poursuite des travaux du crématorium de Lyon, la rénovation des agences et le développement des contrats obsèques.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de la transmission du rapport annuel des mandataires relatif au bilan d'activité de la SPL "Le Service Funéraire" pour l'exercice 2025.

Après délibération, le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport de M. le Maire.

Le Maire,



Jérémie BRÉAUD
LE MAIRE
13 oct. 2026